

## **Communiqué n°14 du Collectif des Olieux**

**17 avril 2016**

Actuellement, une trentaine de jeunes sont reconnus mineurs par le Juge des Enfants.

Cela veut dire qu'ils doivent être pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance : hébergement en foyer, scolarisation, accompagnement social et éducatif ; ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Jeudi 14 avril dernier, comme depuis plusieurs mois, certains de ces jeunes sont allés réclamer leurs droits à l'UTPAS de Triolo qui s'occupe des mineurs étrangers isolés. Une personne de ce service a répondu ceci à leur demande : "La France ne va pas accueillir toutela misère de l'Afrique". Le personnel leur a demandé de partir mais les jeunes n'ont pas bougé, ils sont restés pour réclamer leurs droits. La responsable est ensuite arrivée. Elle leur a demandé à son tour de quitter les lieux en les menaçant d'appeler la police. Les jeunes n'ont toujours pas bougé. Au bout de deux heures, elle a fait appel à la police. La police est arrivée et a demandé aux jeunes de sortir dehors pour discuter. Les jeunes ont expliqué leur situation. La police leur a dit d'aller réclamer leurs droits auprès de leur avocate et est repartie, après avoir pris leurs identités. Suite à cela, les jeunes sont allés chez leur avocate pour lui expliquer ce qui venait de se passer.

Nous constatons donc que lorsque des jeunes mineurs vont simplement demander à l'Aide Sociale à l'Enfance d'obtenir leurs droits, ils ont comme réponse un traitement inhumain et l'envoi des forces de police.